



**NOTE DOCTRINALE**

# **SÉCURITÉ, JUSTICE, PAIX CIVILE**

---

**Pour une République ferme, juste et apaisée**

---

Note pilier n°10  
République de la dignité

**Sylvane VERDONCK**  
Présidente fondatrice — Diagonale France

---

---

Mai 2026 — Diffusion confidentielle

## SYNTHÈSE EXÉCUTIVE

---

La présente note applique la doctrine de la République de la dignité au pilier de la sécurité, de la justice et de la paix civile — sans doute le pilier le plus polarisé du débat français contemporain. La proposition centrale tient en une formule simple : il est possible d'être à la fois ferme et juste, sans verser ni dans le tout-pénal, ni dans le laxisme, ni dans la défiance permanente entre l'institution et le citoyen.

Le constat est sans détour : la France connaît, depuis vingt ans, une triple crise. Une crise sécuritaire ressentie par les citoyens, et pas uniquement fantasmée par les médias. Une crise de confiance dans l'institution judiciaire, qui touche tous les corps de la magistrature et de la police. Une crise du lien entre policiers et population, particulièrement aiguë dans certains territoires. Ces trois crises se renforcent mutuellement, et la polarisation politique du sujet empêche toute réponse cohérente.

**La République de la dignité refuse cette polarisation. Elle pose trois dignités structurantes : la dignité du citoyen protégé, la dignité du policier respecté, la dignité du justiciable rendu à son droit.**

Le programme s'articule en sept piliers opérationnels : (1) une présence policière de proximité retrouvée ; (2) une justice de proximité réhabilitée ; (3) une politique de prévention massive dans les territoires ; (4) une réforme courageuse de la chaîne pénale ; (5) une réconciliation police-population fondée sur la déontologie partagée ; (6) une politique des violences faites aux femmes et aux enfants à la hauteur de l'enjeu ; (7) une lutte assumée contre la délinquance financière et environnementale, trop longtemps reléguée au second rang.

La doctrine refuse le tout-pénal, qui ne désengorge pas les prisons et ne réduit pas la récidive ; et le laxisme, qui dégrade le sentiment de justice et nourrit le ressentiment. Elle pose qu'une République digne se mesure à sa capacité à protéger ses faibles, à juger ses fautifs, et à respecter ses serviteurs.

# I. Le diagnostic — Quatre crises convergentes

---

L'élaboration d'une politique de sécurité, de justice et de paix civile exige un diagnostic sans complaisance ni dramatisation. Quatre crises convergent aujourd'hui en France, chacune appelant une réponse propre, toutes appelant une cohérence doctrinale.

## 1. La crise sécuritaire — entre réalité et représentation

La délinquance française n'est pas uniformément en hausse, mais sa nature a changé. Les violences aux personnes augmentent depuis vingt ans, particulièrement les agressions de rue, les violences intrafamiliales, et les rixes entre groupes. Les atteintes aux biens ont diminué dans leur volume mais se sont concentrées sur certains territoires et certaines catégories de population. La sécurité ressentie, mesurée par les enquêtes de victimation, s'est dégradée plus vite que la délinquance objective, traduisant un sentiment d'abandon dans plusieurs France territoriales.

La réponse politique des vingt dernières années a oscillé entre annonces sécuritaires sans moyens (depuis 2002, on a annoncé des dizaines de plans nationaux sans effet structurel) et déni sociologique (refus de nommer certaines réalités au motif qu'elles seraient stigmatisantes). Aucune des deux postures ne fonctionne. Une voie médiane existe, qui consiste à nommer ce qui est, à mobiliser des moyens à hauteur, et à refuser à la fois la facilité du tout-répressif et l'angélisme de l'explication exclusivement sociale.

## 2. La crise de la justice française

La justice française est, selon plusieurs rapports successifs (Comité des États généraux de la justice 2022, Cour des comptes 2023, plusieurs rapports parlementaires), au bord de la rupture. Les délais de traitement civil dépassent vingt-quatre mois en moyenne. Les juridictions pénales tournent à effectif réduit. Les procureurs assument une charge qu'aucun système comparable n'accepte. Les greffiers manquent. Les avocats commis d'office sont sous-rémunérés. Les services pénitentiaires gèrent une surpopulation chronique. Les juges des enfants disposent de moyens dérisoires face à l'ampleur de la délinquance des mineurs.

Cette crise n'est pas le résultat d'une faute, mais d'un sous-investissement chronique. La France dépense, par habitant, moitié moins pour sa justice que l'Allemagne, et bien moins que la moyenne européenne. Toute proposition sérieuse de réforme commence par ce constat budgétaire incontournable. Sans moyens, aucune réforme ne tient.

### **3. La fracture police-population**

Les relations entre policiers et certaines populations, particulièrement dans les quartiers prioritaires et auprès des jeunes générations, se sont détériorées. Plusieurs enquêtes successives (IPSOS pour la Défenseure des droits, sondages CSA, baromètres police) montrent une défiance qui s'est installée durablement. Les policiers, de leur côté, vivent des taux de suicide professionnel parmi les plus élevés de la fonction publique, et un mal-être documenté.

Cette fracture n'est pas une fatalité. Elle résulte de choix d'organisation (centralisation des missions, recul de la police de proximité, prédominance des unités d'intervention), d'une formation initiale en partie inadéquate aux missions modernes, et d'un défaut de pédagogie démocratique sur le rôle de la police. Elle se répare, mais lentement, et sans concession à la facilité.

### **4. L'insuffisance de la prévention**

La prévention de la délinquance, dans tous les rapports publics, est invariablement décrite comme insuffisamment financée par rapport à la répression. Les éducateurs spécialisés, les médiateurs sociaux, les associations de quartier, les clubs sportifs d'insertion, les structures de prévention spécialisée représentent un investissement très inférieur au coût d'une journée d'incarcération. Pourtant, leur efficacité préventive est documentée par dizaines d'études convergentes.

Une politique sérieuse de sécurité et de paix civile ne peut faire l'économie d'une politique massive de prévention. Toute la doctrine de Diagonale France sur ce pilier repose sur ce point : la fermeté n'est pas l'ennemie de la prévention, elle en est la condition. Une République qui prévient correctement peut, ensuite, sanctionner fermement sans injustice.

**Ces quatre crises ne sont pas indépendantes. Elles forment système. Aucune ne peut être réglée séparément.**

## II. L'application de la doctrine à la sécurité

---

Comme pour les autres piliers, la note rappelle d'abord comment la doctrine de la République de la dignité s'applique au champ de la sécurité, de la justice et de la paix civile. Cette application conditionne la cohérence du programme.

### 1. Lucidité active appliquée à la sécurité

La lucidité active exige de regarder en face la délinquance française, sans céder ni à l'hystérisation médiatique, ni à l'explication exclusivement sociologique qui dédouane les responsabilités individuelles. Elle exige de nommer les faits : il existe une délinquance des mineurs en augmentation ; il existe des territoires où l'État a reculé ; il existe des violences intrafamiliales massives et longtemps invisibilisées ; il existe une délinquance financière et environnementale impunie ; il existe une criminalité organisée transnationale qui s'est installée durablement.

La lucidité refuse aussi le piège inverse : elle ne fait pas de la peur l'unique grille de lecture politique. Elle refuse l'instrumentalisation médiatique des faits divers, qui produit une représentation déformée de la réalité criminelle. Elle préserve la nuance, la donnée, et le débat démocratique.

### 2. Doctrine des deux rives appliquée

La doctrine des deux rives s'applique au champ sécuritaire. La rive ultra-moderne, c'est l'investigation numérique, la coopération internationale, l'intelligence artificielle au service de l'analyse criminelle, les bases de données ADN, les outils de vidéosurveillance algorithmique encadrée. La rive ancrée, c'est la police de proximité présente dans les commissariats de quartier, le juge qui connaît son ressort, le médiateur social qui parle aux jeunes du bâtiment, l'éducateur qui suit une fratrie sur dix ans.

La République ne choisit pas entre les deux rives. Elle déploie les outils modernes, mais elle protège la rive ancrée — celle de la présence humaine — comme infrastructure démocratique. Une République qui n'aurait plus que des caméras et des algorithmes, sans policiers de proximité ni juges accessibles, serait une République surveillée mais pas une République juste.

### 3. République de la dignité — Trois dignités sécuritaires

- La dignité du citoyen protégé — droit à la sécurité dans son quartier, dans les transports, à l'école, dans son foyer. Refus de la fatalité de l'insécurité dans les territoires délaissés. Refus de la double peine : être pauvre et insécurisé.
- La dignité du policier, du gendarme, du magistrat respecté — reconnaissance d'un métier exigeant et dangereux ; rémunérations à la

hauteur ; formation à la déontologie permanente ; cadre clair des règles d'engagement ; soutien hiérarchique réel.

- La dignité du justiciable rendu à son droit — droit à un procès équitable dans des délais raisonnables ; droit à l'avocat ; droit à la réparation pour les victimes ; droit à la réinsertion pour les condamnés ; droit à la défense pour les mis en cause.

**La République de la dignité refuse la rhétorique de guerre civile autant que celle du renoncement. Elle propose une troisième voie : la fermeté juste.**

## III. Le programme — Sept piliers opérationnels

Le programme proposé s'articule en sept piliers, conçus pour être cohérents entre eux. Aucun ne peut produire son plein effet sans les autres.

### **Pilier 1 Restaurer la police de proximité**

La police de proximité, supprimée en 2003 puis rétablie sous diverses appellations sans cohérence, doit redevenir l'ossature républicaine de la sécurité française. Cela suppose des effectifs présents, identifiés, formés à la connaissance fine de leur territoire, et adossés à des moyens d'intervention.

#### **Mesures concrètes :**

- Plan décennal de retour d'une police de proximité territorialisée dans 1 500 quartiers prioritaires, avec un ratio minimum d'un agent pour 250 habitants.
- Réouverture progressive de 300 commissariats et brigades de gendarmerie supprimés depuis 2000, dans les communes périurbaines et rurales sous-couvertes.
- Création d'un Corps des Officiers de Proximité, dédié exclusivement à la mission territoriale, distinct des unités d'intervention et de la police judiciaire.
- Formation initiale étendue à dix-huit mois (contre douze actuellement) pour les gardiens de la paix, avec module renforcé en sociologie urbaine, psychologie criminelle et gestion de conflit.
- Évaluation des effectifs sur des indicateurs qualitatifs (sentiment de sécurité, satisfaction des plaignants, médiation réussie) et non plus uniquement quantitatifs (interpellations).
- Plan national de rénovation des commissariats, dont l'état actuel témoigne d'un mépris institutionnel envers les agents.

### **Pilier 2 Justice de proximité réhabilitée**

Une justice qui se rend dans des délais raisonnables, à une distance accessible, et selon des procédures comprises, est la condition minimale d'une démocratie. La justice française a perdu ces trois conditions. Les rétablir suppose un effort budgétaire significatif mais finançable, et une réforme structurelle assumée.

#### **Mesures concrètes :**

- Plan décennal de doublement du budget de la justice, en convergence progressive avec la moyenne européenne (passer de 0,2% à 0,4% du PIB).
- Création de 3 000 postes de magistrats supplémentaires et 5 000 postes de greffiers sur dix ans.

- Réhabilitation des tribunaux de proximité (anciennement tribunaux d'instance) dans toutes les sous-préfectures et villes moyennes de plus de 25 000 habitants.
- Justice rapide et lisible pour les contentieux du quotidien (voisinage, consommation, baux d'habitation, accidents de la circulation) avec délai garanti de six mois maximum.
- Refonte de l'aide juridictionnelle, sous-financée, qui prive de fait certains citoyens de l'accès au droit.
- Plan national de modernisation numérique de la justice respectant la rive ancrée : numérisation des procédures, mais maintien obligatoire d'un guichet humain dans chaque tribunal.

### **Pilier 3 Prévention massive dans les territoires**

La prévention coûte significativement moins cher que la répression, et son efficacité est mieux documentée. Investir dans la prévention n'est pas un signe de faiblesse, c'est un acte de rigueur budgétaire. Ce pilier suppose un effort dans la durée et un partenariat assumé entre l'État, les collectivités et le milieu associatif.

#### **Mesures concrètes :**

- Doublement effectif du budget de la prévention spécialisée, financé par convention entre l'État, les conseils départementaux et les communes.
- Plan national « 10 000 médiateurs » dans les quartiers prioritaires et les zones rurales d'habitat dispersé, avec statut professionnel reconnu.
- Renforcement du soutien aux clubs sportifs et culturels d'insertion, premiers acteurs invisibles de la prévention dans les territoires. Conventonnement national avec les fédérations partenaires.
- Doublement des éducateurs spécialisés et des assistants sociaux dans les conseils départementaux les plus fragiles.
- Plan « école sanctuaire » : sécurisation des abords scolaires, présence éducative dans les transports scolaires, accompagnement renforcé des élèves décrocheurs.
- Programme national « Premier acte de violence » : intervention systématique et coordonnée (police, éducation, social, parents) dès la première transgression d'un mineur, sans attendre l'escalade.

### **Pilier 4 Réforme courageuse de la chaîne pénale**

Le système pénal français est saturé. La surpopulation carcérale, indigne d'une démocratie, ne réduit ni la délinquance ni la récidive. Une réforme assumée doit articuler fermeté pour les crimes graves et alternatives crédibles pour la délinquance modérée.

#### **Mesures concrètes :**

- Plan national de construction et rénovation pénitentiaire : 15 000 places nettes supplémentaires en dix ans, dans des établissements à taille humaine permettant la mission de réinsertion.
- Développement massif des peines alternatives crédibles à la détention (travaux d'intérêt général exigeants, semi-liberté, bracelets électroniques couplés à un accompagnement), particulièrement pour les courtes peines.
- Spécialisation effective des juridictions pour mineurs, avec délais garantis et présence systématique d'un éducateur dès la première audience.
- Réforme de la libération conditionnelle : individualisation réelle, suivi post-carcéral garanti, prévention de la récidive comme priorité.
- Lutte renforcée contre la délinquance organisée : renforcement des moyens de la JIRS (Juridictions interrégionales spécialisées), coopération européenne accrue, lutte contre le blanchiment et le narcotrafic dans les ports.
- Plan national d'indemnisation des victimes par les auteurs (et non par la seule solidarité nationale), avec mécanisme automatique de prélèvement.

## **Pilier 5 Réconcilier police et population par la déontologie partagée**

Aucun pacte républicain de paix civile ne tient sans la confiance entre policiers et citoyens. Cette confiance n'est ni un préalable ni une faveur : elle se construit par des règles claires, partagées, et respectées de part et d'autre. La République de la dignité refuse autant la défiance permanente envers la police que la complaisance à l'égard des manquements individuels.

### **Mesures concrètes :**

- Création d'un Conseil consultatif de la déontologie policière au niveau de chaque grande agglomération, associant policiers, magistrats, élus, représentants de la société civile, et chargé d'examiner les pratiques.
- Renforcement effectif de l'Inspection générale de la police nationale, avec budget garanti, indépendance fonctionnelle, et publication systématique de rapports annuels.
- Refonte de la formation continue policière, avec module obligatoire de déontologie, de psychologie de la foule, et de gestion de conflit, tous les deux ans pour tous les fonctionnaires actifs.
- Caméras-piétons généralisées et obligatoires lors de tout contrôle d'identité, avec règles claires de conservation et d'accès aux images.
- Récépissés de contrôle d'identité expérimentés sur volontariat dans plusieurs grandes agglomérations, évalués scientifiquement.
- Plan de soutien psychologique massif aux policiers et gendarmes, dont les taux de suicide professionnel sont indignes d'une République qui se respecte.

## **Pilier 6 Violences faites aux femmes et aux enfants**

Les violences intrafamiliales constituent, par le nombre des victimes, la première délinquance française réelle. Elles ont longtemps été invisibilisées, sous-estimées, parfois minimisées par l'institution. Cette indignité est un legs honteux qui doit être résolu en priorité absolue. C'est aussi un test de cohérence pour toute République qui se prétend digne.

**Mesures concrètes :**

- Plan national pour les violences intrafamiliales : doublement effectif des places d'hébergement d'urgence pour femmes victimes, garantie d'un accueil 24/7.
- Téléphone grave danger généralisé et systématiquement proposé aux victimes en situation de risque imminent.
- Bracelet anti-rapprochement déployé massivement, sans plafonds budgétaires limitants.
- Formation obligatoire de tous les policiers, gendarmes et magistrats au recueil de la parole des victimes de violences intrafamiliales et sexuelles, avec module spécifique sur les enfants.
- Création d'une juridiction spécialisée pour les violences intrafamiliales dans chaque tribunal judiciaire, avec procédure accélérée et expertise dédiée.
- Plan national de prévention des violences contre les enfants : présence systématique d'un référent dans chaque école, signalement facilité, accompagnement médico-judiciaire intégré.
- Lutte contre la prostitution forcée et l'exploitation sexuelle : renforcement des moyens d'enquête, soutien massif aux victimes, sanctions effectives contre les acheteurs.

## **Pilier 7 Délinquance financière et environnementale assumée**

La République de la dignité refuse les hiérarchies implicites entre les délinquances. La délinquance financière (fraude fiscale massive, abus de marché, blanchiment, corruption) et la délinquance environnementale (pollution massive, destruction de la biodiversité, atteintes graves à la santé publique) coûtent à la collectivité des sommes infiniment supérieures à celles de la délinquance de rue. Pourtant, elles bénéficient encore d'une indulgence de fait. Cette indulgence cesse.

**Mesures concrètes :**

- Renforcement massif du Parquet national financier et du Parquet européen, avec recrutement de magistrats spécialisés et formation continue rigoureuse.
- Création d'une véritable juridiction spécialisée en délits environnementaux, avec compétence nationale, sur le modèle de la JUNALCO.
- Réforme du droit pénal financier : peines de prison effectives pour les fraudes fiscales massives, sans transaction systématique.

- Coopération internationale renforcée contre le blanchiment et l'évasion fiscale.
- Lutte assumée contre la corruption publique et privée : protection effective des lanceurs d'alerte, sanction des manquements.
- Affichage public des entreprises condamnées pour délits environnementaux, sur le modèle du name and shame anglo-saxon.

## IV. Stratégie politique et calendrier

---

La doctrine sécuritaire de Diagonale France est, paradoxalement, l'un des piliers les plus rassembleurs si elle est correctement formulée. Elle peut parler à la fois aux électeurs traditionnellement préoccupés par la sécurité (sensibilité de droite) et à ceux qui exigent justice et déontologie (sensibilité de gauche), à condition d'assumer la double exigence.

### 1. Alliances naturelles

- Syndicats professionnels : ceux de la police (Alliance, SGP-FO Unité, Unsa-Police), de la gendarmerie, de la magistrature (Syndicat de la magistrature et Union syndicale des magistrats), des avocats, des greffiers.
- Associations de victimes : France Victimes, associations de victimes de violences intrafamiliales, associations parentales d'enfants disparus, associations environnementalistes en pointe sur la délinquance écologique.
- Élus locaux : maires de tous bords confrontés à la délinquance de leur commune ; présidents de conseils départementaux compétents en matière de prévention spécialisée et de protection de l'enfance.
- Personnalités politiques transpartisanes : élus LR attachés à la fermeté juste (Bertrand, Estrosi, Pradié) ; élus de la majorité présidentielle attachés à la chaîne pénale (Darmanin, Dupond-Moretti, Pannier-Runacher) ; élus de gauche attachés à la justice de proximité et à la déontologie (Vallaud-Belkacem, Ruffin sur certains sujets ciblés).
- Sociétés savantes : Conseil national des barreaux, Conférence nationale des procureurs, instituts d'études judiciaires.

### 2. Calendrier de déploiement

- Mai-juin 2026 : diffusion confidentielle de la présente note auprès des cercles d'influence sécurité-justice.
- Juillet 2026 : table ronde à huis clos avec syndicats policiers et magistrats à Lille ou Paris.
- Septembre 2026 : version publique. Tribune dans Le Figaro ou Le Monde, selon les disponibilités.
- Octobre 2026 à mars 2027 : intégration dans la plateforme politique et dans les ralliements de candidats.

### 3. Cohérence avec les notes précédentes

La note dialogue explicitement avec les piliers déjà formulés. Elle complète la note Famille, démographie, transmission (violences intrafamiliales, protection de l'enfance, lien intergénérationnel comme prévention). Elle prolonge la note Souveraineté attentionnelle (la rive ancrée appliquée à la sécurité de proximité,

et la lucidité informationnelle face aux récits sécuritaires). Elle articulera, par la suite, la note Économie et production digne (lutte contre la délinquance financière) et la note Écologie et sobriété (lutte contre la délinquance environnementale).

**Une République qui ne sait ni protéger ni juger correctement n'est plus une République. La sécurité et la justice sont les fondations sur lesquelles toute autre politique se construit.**

## Conclusion — La fermeté juste

---

La France a longtemps été admirée pour sa justice républicaine, son code civil universel, sa déontologie policière inscrite dans la loi. Elle a, depuis une génération, laissé se dégrader ces trois acquis sans bruit. Le moment est venu de les restaurer, non par nostalgie, mais par exigence.

La République de la dignité refuse les deux pentes qui ont fait dériver le débat français : la pente populiste qui flatte les peurs sans proposer de solutions structurelles, et la pente angélique qui refuse de nommer les difficultés pour ne pas heurter. Entre ces deux pentes, elle trace une voie ferme et juste — capable de protéger les faibles, de juger les fautifs, et de respecter ses serviteurs.

Cette voie n'est pas celle d'un camp politique. Elle est celle d'une France qui veut, simultanément, sa sécurité, sa justice, et sa paix civile. Elle réclame du courage : courage de mobiliser des moyens à la hauteur, courage de mener des réformes structurelles, courage de tenir face aux émotions médiatiques, courage de respecter les institutions qu'elle finance.

Aucun chantier d'une République de la dignité ne tient sans une politique sécuritaire et judiciaire courageuse. La fermeté juste est notre proposition. Elle n'est ni de droite, ni de gauche : elle est républicaine.

**Une République qui sait protéger sans humilier, juger sans bâcler, et respecter ceux qui la servent, retrouve la confiance qu'elle a perdue.**

**Sylvane VERDONCK**

Présidente fondatrice de Diagonale France

Mai 2026